

Jean-Baptiste André Godin à Paul Rietsch, 18 novembre 1887

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (27)

Collation 1 p. (69r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Paul Rietsch, 18 novembre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52444>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 novembre 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Rietsch, Paul](#)

Lieu de destination 68, rue Royale, Saint-Quentin (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'exclusion du Familistère de l'anarchiste Duplaquet. Godin annonce à Rietsch qu'il a reçu une invitation de l'assistance judiciaire à Vervins le 28 novembre 1887. Il précise que Duplaquet perçoit des appointements de 140 F par mois, qu'il possède dans l'association un titre d'épargne de 1 370 F pour lequel il a perçu au mois de novembre 63,20 F, et qu'il a quatre enfants. Il lui demande conseil.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Duplaquet, Jules](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 11/10/2024
